

Fédération

Section de Loire-Atlantique

Syndicale

Abonnement annuel 2 euros

Unitaire

FSU-8 pl de la Gare de l'État, case postale n°8, 44276-Nantes CEDEX 2 - tel : 02 40 35 96 55-fax 02 40 35 96 56

Site internet : <http://www.fsu44.org> - e mail : fsu44@fsu44.org

Donner de la voix : dans le vent des colères, reprendre souffle pour porter nos revendications

*Des vents de colères, porte-voix inédits et
multidirectionnels*

Depuis un mois, des mouvements spontanés de colères s'expriment dans notre pays. Le mouvement dit des gilets jaunes est venu confirmer, avec ses propres formes et outils, ce que depuis plusieurs années nos organisations syndicales dénoncent : la fracture et le sentiment d'abandon immenses que les politiques libérales choisies par les gouvernements successifs ont favorisés ; la précarisation et la fragilisation de l'accès aux droits essentiels des catégories sociales les plus démunies. Le gouvernement porte une immense responsabilité dans cette fracture qu'il a fabriqué en creusant le fossé entre celles et ceux qui possèdent et dont on protège les possessions sous forme de cadeaux fiscaux, suppression de taxation, et celles et ceux qui sont chaque jour un peu plus dépossédés.

La FSU de Loire Atlantique a décidé de prendre le temps d'observer et de comprendre ce qui se disait là, de quoi cela était le nom. Le rythme et l'injonction de réactivité imposés par les réseaux sociaux dans lesquels sont nés ces mouvements ne doivent pas nous enfermer dans une logique d'adhésion à tout prix. Au contraire, la nébuleuse de ces formats médiatiques oblige à la prudence de l'analyse. Le redire, c'est aussi rappeler que le travail syndical est du côté de l'émancipation individuelle et collective, qui nous invite à nommer et prendre conscience de nos oppressions quelles qu'elles soient. Les « réseaux sociaux » en sont une.

Au démarrage du mouvement c'est une taxe de plus, sur

Dispensé de timbrage

déposé le 20 décembre 2018

POUR 448 pl de la Gare de l'État
case postale n°8
44276-Nantes CEDEX 2

SOMMAIRE

- p 1-2 Édito
- p 3-5 Résultats des élections professionnelles
- p 6 Pôle emploi
- p 7-8 Prélèvement à la source : le casse-tête

le carburant, qui a fait goutte d'huile sur la chaussée. C'était toucher là à ce qui symbolise ce qu'il reste parfois de possession, la voiture, quand on a été contraint-e de s'éloigner des lieux de décisions, vers des lieux vidés de leurs services, de leurs commerces, de leurs liaisons. Il y aurait pu avoir là un malentendu entre deux mondes, celui pour qui le milieu devenu hostile est l'état d'une planète en décomposition ; et celui pour qui le milieu hostile est un quotidien de vie devenu intenable. Intelligemment cette

opposition là n'a pas eu lieu, chacun-e ayant conscience que cela relève d'un même ressort : celles et ceux qui devraient et peuvent payer ne payent plus, et le financement est reporté sur les classes moyennes et populaires, via des taxes, des ponctions sur les budgets des services publics, ou la diminution de la protection sociale. Si les colères se sont déclenchées sur le ras-le-bol fiscal, c'est que le pacte qui s'y rapporte a été brisé par des choix qui rendent illisibles l'usage quotidien de l'argent public. Le consentement à l'impôt, fondement du contrat social et citoyen, ne peut être accepté que s'il est juste. Or il ne l'est plus quand l'augmentation de la part des prélèvements proportionnels (TVA, CSG) devient un poids insupportable dans les budgets modestes, alors même que les plus fortuné-es se voient exonéré-es d'une part de leur contribution. Et quand les services publics qu'il est sensé financer s'effritent et disparaissent des radars d'un nombre croissant de territoires.

Ces mouvements sont complexes et leurs revendications et composantes diversifiées voire en vents contraires. L'exécutif de la FSU de Loire Atlantique a fait le choix devant cette réalité là de la prudence. Un grand nombre de revendications « sociales et économiques » des gilets jaunes sont venues s'agréger à celles que nous portions déjà : justice sociale, lutte contre la précarisation et la paupérisation d'un nombre grandissant de citoyen.nes, égalité d'accès aux droits et développement des services publics... Leurs mobilisations ont permis de redonner du souffle et un espace de paroles nouveau aux retraité-es malmené-es, aux étudiant-es et lycéen.nes soumis-es aux lois du tri et de la sélection, aux agents des services publics déconsidérés, aux salarié-es précarisé-es... Mais il y a aussi dans les revendications énoncées certaines paroles que notre syndicalisme ne peut rejoindre. Celles qui excluent les pauvres d'ailleurs, cherchant refuge et survie ici où il y a assez de richesses pour subvenir aux un-es et aux autres. La lutte contre l'extrême droite et ses idées, qui attisent la haine là où devraient se construire des solidarités contre toutes les formes d'exploitation, reste aussi pour nous une lutte syndicale.

La FSU de Loire Atlantique a aussi pris acte que ces mouvements hétéroclites ne nous attendaient pas ni ne nous réclamaient. Ils ont voulu se faire entendre autrement et ont volontairement choisi d'autres voies que les formes de représentation dans lesquels nous nous inscrivons. Il y a là une demande de démocratie directe et cette co-existence est plus que saine. Ces formes ne s'opposent pas, elles n'ont pas à être hiérarchisées ni ignorées. Cette parole que les « privés de parts » - pour reprendre le terme de Jacques Rancière - ont pris se fait entendre et vit côte à côte avec des revendications que le mouvement syndical porte depuis longtemps dans le champ qui est le sien, celui de la

défense et de la protection des salarié.es, privé.es d'emploi et retraité.es. Cette façon inédite nous invite bien sûr à repenser la question de la représentativité car celle-ci ne fait pas démocratie si elle reste une parole réservée.

Le baromètre des élections professionnelles

Dans ce contexte social, porteur de dédagisme, les élections professionnelles dans la Fonction Publique ont pris une tournure particulière comme marqueur de la capacité des syndicats à jouer encore leur rôle de protection des salarié.es. C'est toujours un moment à risques pour les corps dits intermédiaires, particulièrement malmenés dans les contre réformes en cours. La participation au niveau national pour l'ensemble des scrutins a enregistré une baisse de presque 3 points et cela doit être pris en compte. La CGT reste en tête dans les fonctions publiques mais la CFDT s'en rapproche, qui devient premier syndicat public privé confondu. Pour autant, certains secteurs ont vu une augmentation de la participation, comme à l'éducation nationale, où la FSU se maintient comme premier syndicat. Dans certains autres champs ministériels, elle gagne des sièges, comme c'est le cas à Jeunesse et Sports et à l'Environnement. En Loire Atlantique, la FSU gagne un siège au Comité Technique Spécial Départemental. Il ne s'agit pas là de faire dans l'autosatisfaction mais de regarder les dynamiques possibles : l'implantation militante, l'action au quotidien, le travail d'analyse.

Il nous faut regarder avec lucidité ce que nous avons à rebâtir dans ce paysage de contestations inédit aujourd'hui à l'œuvre. Le syndicalisme n'a d'intérêt que s'il est en mouvement mais sans se précipiter dans un mirage de sauvetage de l'action syndicale via des mobilisations aux contours parfois flous. L'outil syndical peut faire du lien entre les exaspérations des populations et nos revendications, là où il y a des dynamiques à servir, et en travaillant les contradictions. Il ne s'agit pas de le faire d'une façon « générale », qui fait courir le risque d'une illisibilité de notre place syndicale et d'un amalgame avec des revendications que nous ne pouvons partager, mais de partir de revendications circonstanciées et précises dans des champs qui sont les nôtres et dans lesquels nous pouvons construire avec d'autres, sans instrumenter. Les mobilisations partagées avec les lycéen.nes, avec les représentant-es de parents contre une réforme des lycées et le dispositif Parcoursup qui organisent la sélection sociale et économique, en est une illustration vivifiante. Même si cela n'est pas facile dans une période où notre représentativité est fragile, il nous faut avoir des convictions nous aussi et une posture syndicale lisible.

Catherine TUCHAIS

Élections professionnelles dans la Fonction publique

Les élections professionnelles dans les 3 versants de la fonction publique se sont déroulées du 26 novembre au 6 décembre derniers. Au niveau national, la FSU a progressé en voix, mais la participation est globalement en baisse. En Loire Atlantique, malgré des problèmes avec le vote électronique à l'Éducation nationale, la participation a été plutôt satisfaisante, voire en augmentation dans certains secteurs (Éducation nationale, assistantes sociales de l'éducation, ...). La FSU y gagne des voix dans plusieurs services publics, en particulier à l'Éducation nationale, se maintient dans d'autres. La parution de ce numéro du Pour 44 étant proche de la fin du scrutin, nous n'avons pas encore pu recueillir toutes les analyses par secteur, et ainsi produire une synthèse des résultats. Nous livrons cependant ici quelques premières lectures, en attendant, dans le prochain numéro, de pouvoir compléter ces premiers retours.

Catherine TUCHAIS

Dans le second degré

Depuis les élections professionnelles de 2011, le mode de scrutin utilisé dans l'Éducation Nationale est un vote électronique (au lieu de celui à l'urne, organisé dans les établissements et services), et depuis cette date le taux de participation a chuté.

Cette année, la solution de vote (gérée par une société privée, choisie par le ministère) a généré de graves dysfonctionnements : saturation et blocage de la plate-forme le 1er jour de vote (jeudi 29/11), procédure de reconnexion complexe (suite au bug du 29 novembre)...

La transmission individuelle des notices de vote a elle aussi posé problème par endroit. Pour autant, les collègues ne se sont pas découragés et ont montré leur attachement au paritarisme.

FSU, du Snep-FSU sont positifs puisque nous gagnons globalement 321 voix, avec une progression de 1,9 points. Dans nos instances académiques, il y avait cette année 4 sièges de moins à pourvoir et on en perd un : on passe ainsi de 35 sièges sur 72 (48,6%) à 34 sièges sur 68 (50%).

Pour le Snes-FSU, l'analyse plus fine des résultats est à poursuivre et sera construite dans ses prochaines instances.

Ces élections se sont tenues dans un contexte de mobilisations et de tensions pour le second degré, avec des réformes dévastatrices pour les élèves (notamment les plus fragiles) : réforme du lycée, du bac, du lycée pro, Parcoursup et la sélection à l'entrée de l'université... Des suppressions massives de postes, des conditions de travail toujours dégradées, des mises en concurrence des établissements, des disciplines, des personnels...

Nos résultats encourageants prouvent le soutien de la profession. La FSU est partout présente dans les Commissions Administratives Paritaires (CAP) et les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) pour accompagner et conseiller les personnels au quotidien ; elle va poursuivre ses actions pour améliorer le système éducatif.



Rassemblement éducation devant le Rectorat de Nantes, le vendredi 14 décembre 2018

Pour accompagner les personnels dans cette période, les militant-es FSU ont visité de nombreux établissements, contacté une grande partie de leurs adhérent-es, assuré des permanences plus importantes, envoyé à toute la profession des bulletins syndicaux spécifiques (présentant le rôle et les enjeux actuels du paritarisme, ce que la FSU portait...).

Les résultats académiques du Snes-FSU, du Snep-

Les votes des personnels au Comité Technique Académique (CTA) ont là encore placé la FSU en tête : nous conservons nos 5 sièges (sur les 10), et les résultats de ces votes ramenés à notre département, la Loire Atlantique, pour attribuer le nombre de sièges au Comité Technique Spécial Départemental de Loire-Atlantique (CTSD-44) donnent une progression de la FSU puisque nous gagnons un siège (4 au lieu de 3).

Céline PELLA

Élections professionnelles dans la Fonction publique

Élections professionnelles dans le champ jeunesse et sports

Dans le champ de la Jeunesse et des Sports, le big bang de la gouvernance du Sport avec la création de l'agence nationale du sport, le projet d'atomisation de la Jeunesse entre différentes entités disparates (préfecture, ARS, DIRECTE) et la dépendance maintenue aux ministères sociaux ont marqué ces élections. L'intersyndicale favorable au rattachement JS à un pôle interministériel éducatif conserve largement sa part d'audience avec plus de 75% des suffrages (UNSA, FSU, CGT, Solidaires) face à celui s'accommodant de la disparition dans les ministères sociaux (CFDT, FO).

La FSU frôle la barre des 20% (+ 3%) et gagne un troisième siège au CTM JS. Elle est composée à Jeunesse et Sports par deux syndicats : EPA (branche Jeunesse et Sports) et le SNEP (secteur Sport).

La progression (en pourcentage uniquement mais en voix) de la FSU s'explique par le fait qu'elle n'était pas implantée dans la filière ouvrière transférée aux Régions en 2016. Elle n'a donc pas perdu d'électorats ou d'électeurs contrairement aux autres organisations. La participation au niveau nationale perd environ 5%. Elle affecte principalement l'UNSA qui perd 400 voix sur les 1 450 détenues lors du dernier scrutin.

A la DRDJSCS des Pays de la Loire et de la Loire Atlantique, la participation est de 74 % contre 76 % en 2014. La FSU y a présenté une liste commune avec la CGT, cette dernière est exclusivement présente à l'échelon départemental. L'alliance avec la FSU lui a permis de multiplier par 7 le nombre de voix à cet échelon au détriment de l'UNSA. Au niveau régional, la liste FSU CGT se maintient au niveau de 2014 (où la FSU se présentait seule et où la CGT était absente). L'UNSA recueille 68% des scrutins avec le vote des professeurs de sport et des agents cohésion sociale. Cela donne 4 sièges pour l'UNSA au CT local et 2 pour la FSU-CGT. La direction de la DRDJSCS, favorable à l'UNSA et hostile à la FSU, est à l'évidence satisfaite d'un résultat où les rapports locaux bougent peu.

Au CREPS de Nantes, le transfert de la filière technique a surtout affaibli FO qui était majoritaire. La participation au scrutin pour le CTM a faibli tout en demeurant forte (80,95 % contre 95,74% auparavant). L'UNSA redevient la première organisation. La FSU maintient son audience (section EPA composée de personnels jeunesse, sport et de contractuels) mais sans obtenir de sièges au CTE.

Catherine TUCHAIS et Didier HUDE

À l'université : progression de la FSU

Les dernières élections de 2014 s'étaient traduites par un recul de la FSU à l'université de Nantes, avec un seul siège au comité technique d'établissement (CTE) et aucun siège à la commission des non-titulaires. Depuis quatre ans, les militant-es ont réalisé un travail de fond pour faire connaître les actions de la FSU, ses analyses et ses positions. Une section Snasub-FSU a été montée. Les syndicats représentés travaillent tous ensemble (Snasub, Snesup, Sncs, avec des syndiqué-es Snep, Snes, etc.), avec des réunions communes et un bureau collégial. Le sigle FSU a été utilisé prioritairement aux sigles des syndicats dans toutes les communications. Nous avons obtenu de nous adresser à tou-tes les agent-es par mail. Nous nous sommes montré-es combatif-ves dans toutes les batailles, concernant notre université (contre le projet de « nouvelle université à Nantes » par exemple) ou sur les questions plus générales (contre la loi Travail ou Parcoursup).

Pour le vote au CTE, le SNPTES (émanation de l'UNSA) arrive en tête avec 22 % des voix ; la FSU est seconde avec 18,5 %, suivie dans l'ordre d'UNSA, CFDT, Sud, CGT et FO. Le second siège au CTE est regagné et la FSU progresse de 6 points !

Néanmoins, la participation reste faible (21 %) et en nette baisse, ce qui s'explique principalement par le fait que deux des bâtiments où se trouvaient deux bureaux de vote ont été bloqués par les étudiant-es et les urnes très tardivement déplacées. L'un de ces bureaux étant celui où Sud et la FSU font le plein de voix, les résultats généraux s'en trouvent largement affectés en notre défaveur.

Mary DAVID
co-secrétaire du Snesup-FSU
à l'université de Nantes



Élections professionnelles dans la Fonction publique

Dans le premier degré

Depuis les élections professionnelles de 2014 le corps électoral des professeur-es des écoles a augmenté de 500 inscrits et était donc cette année de 5865 inscrit-es

Malgré la fermeture de l'espace électeur par le Ministère le premier jour du scrutin, pour cause de problème technique, et malgré une procédure de vote qui n'a toujours pas été simplifiée, le pourcentage de votant-es a augmenté ce qui montre un réel intérêt du métier. Les personnel-es qui ont le plus été pénalisés par les procédures de vote complexes (création de l'espace électeur/trice, création du mot de passe individuel) sont les remplaçant-es et les AESH qui n'ont jamais reçu leur identifiant et n'ont reçu aucune information sur la possibilité d'en créer un.

L'équipe du SNUipp-FSU départementale, renforcée par 15 militant-es qui ont pris des temps de décharge (au moins deux jours chacun-e), a du 29 novembre au 6 décembre visité 460 écoles sur les 535 du département, téléphoné à près de 900 collègues pour exposer son bilan auprès des enseignant-es mais aussi pour informer, discuter, échanger sur les réformes Blanquer qui sont une véritable attaque contre notre profession, contre les fonctionnaires.

Lors de nos échanges, nous avons constaté que de très nombreuses équipes d'écoles sont en souffrance. Elles nous ont fait part de leur fatigue au travail, de leur ras-le-bol, d'autant plus qu'elles ne se sentent ni soutenues ni encouragées par leur hiérarchie. Les collègues, bien au contraire, en faisant part d'une agression ou d'une situation ingérable dans une école, sont d'emblée de plus en plus remis-es en question dans leur professionnalisme avant de se sentir soutenu-es par la hiérarchie, ce qui ne fait qu'accentuer le mal-être au travail.

Les résultats à la CAPD de Loire Atlantique montrent que la profession soutient largement ce que porte le SNUipp-FSU 44. En effet, nous sommes passés de 946 voix en 2014 à 1361 voix

soit 48,87% des votant-es. En 2014, le pourcentage de vote pour le SNUipp-FSU 44 était de 42,01%. Aujourd'hui, avec 48,87% des voix, l'adhésion des collègues à notre projet augmente donc de près de 7 points ! Ces résultats sont d'autant plus importants que nous traversons une attaque du gouvernement Macron qui entend remettre en cause les instances représentatives des personnel-es.

Le SNUipp-FSU 44 s'est toujours attaché à être au plus près de la profession en allant dans les écoles, en répondant aux sollicitations qu'elles soient individuelles ou collectives, qu'elles nous parviennent par mail, par téléphone ou lors de nos rencontres. Les stages départementaux organisés chaque année permettent de réunir des centaines de collègues et d'inviter des chercheurs pour réfléchir ensemble, débattre et enrichir notre réflexion permettant de construire nos mandats, actions et revendications.

Trois fois par an, à chaque campagne de Réunions d'Informations Syndicales le nombre de personnels présents augmente. Même dans les secteurs où les collègues ne viennent pas nombreux, nous maintenons ces réunions considérant qu'elles sont des portes ouvertes aux échanges et aux débats afin que toutes et tous les enseignant-es sur l'ensemble du département puissent y accéder. Ainsi dans un secteur où peu de collègues se déplaçaient jusqu'à maintenant elles et ils étaient 40 à la dernière RIS, prouvant que nous avons besoin de nous retrouver et que ce n'est qu'ensemble que nous avancerons vers une école assurant l'égalité d'accès aux savoirs pour tous, où nous pouvons exercer notre expertise en réelle confiance.

Céline SIERRA, Annabel CATTONI
et Rachel JACQUIER



Aucun poste n'est en trop à Pôle emploi !

Les agents de Pôle emploi Pays de la Loire se sont mis en grève le 20 novembre 2018 suite à l'appel national intersyndical relayé dans notre région par la CFDT, la CGT et le SNU Pôle emploi (FSU).

« La mobilisation a été forte ! » selon la Direction Générale : **35% de grévistes en région Pays de la Loire et 8 sites fermés.**

D'après les premiers chiffres de la direction il y avait 30% de grévistes au niveau national.

Au-delà des inquiétudes des agents de Pôle emploi sur le financement à venir de Pôle Emploi et sur la baisse des effectifs, ce sont surtout les missions de Pôle emploi qui sont menacées.

L'ensemble du Service Public de l'emploi est aujourd'hui déstabilisé et remis en cause par le rapport du comité d'action publique 2022 (CAP 22) et le projet de loi de finance 2019.

L'État réduit drastiquement le budget du ministère du travail de 3 milliards en 2019, exige des économies de 3.5 milliards dans le cadre de la renégociation du régime d'assurance chômage et le transfère les cotisations sociales salariales d'Assurance Chômage vers la CSG.

Le dégraissage de pôle emploi devient comme dans les autres services publics un objectif à court terme. Il a commencé avec la suppression de 297 postes au niveau national et de 2000 contrats aidés en 2018. Le projet de loi de finance 2019 annonce 800 emplois ETP supprimés soit plus de 1300 postes.

Nous avons déjà atteint nos limites et les services rendus s'en ressentent :

- Augmentation du temps d'attente dans les accueils de Pôle emploi,
- Difficulté et allongement des délais pour obtenir un rendez-vous avec les conseillers,

- Accès aux services uniquement via Internet, mettant en grande difficulté les plus éloignés de l'emploi,
- Inadaptation des prestations pour les demandeurs d'emploi parce que confiées au secteur privé,
- Allongement du délai de traitement des demandes d'ouverture de droits à l'allocation chômage.

Le pire est à venir :

- parce que le chômage ne baisse pas et que la précarité augmente,
- parce que la charge de travail explose (la moyenne des portefeuilles des demandeurs d'emploi à accompagnés est de 600 demandeurs d'emploi par agents),
- parce que La loi confie de nouvelles missions à Pôle emploi (Indemnisation des Démissionnaires et Indépendants, mis en place du Plan Investissement Compétence, renforcement du contrôle de la recherche,

le plan pauvreté,...)

La mobilisation ne s'arrête pas là. Le SNU Pôle emploi continue le rapport de force instauré le 20 novembre 2018 dans toutes les instances et dans un cadre intersyndicale. Des actions sont prévues dans les semaines à venir.

Annie-Claire VERGELIN



Prélèvement à la source, crédits et réductions d'impôt : le casse-tête

Fragiliser l'impôt le plus juste

Jusqu'au printemps 2018, chaque année, il était rationnel de faire un bilan définitif de tous les versements de l'année précédente ouvrant droit à crédits ou réductions d'impôt (CRI) avant de déterminer le montant de l'impôt sur le revenu (IR). Le mode de perception de l'IR est si efficace et incontestable que le taux de recouvrement de cet impôt direct atteint près de 98%, un record. Cet impôt le plus juste, parce qu'il est progressif et taxe davantage les plus riches, sera fragilisé en 2019 par E. Macron. De surcroît, il confie la perception de l'IR aux mêmes intermédiaires qui pratiquent le non-versement à l'État d'une grande partie de la TVA. Nous pouvons donc présager, au cours des années à venir, un manque à gagner qui provoquera l'augmentation des impôts indirects TVA et taxes sur les produits énergétiques, impôts injustes qui frappent durement les moins favorisés.

Le prélèvement à la source n'est pas adapté à la fiscalité française

Dans les autres pays, le PAS (prélèvement à la source) est facilement applicable puisqu'ils ne connaissent pas des centaines de niches fiscales, dérogations et correctifs. Appliquer un simple pourcentage sur des revenus est facile à calculer. En France, avec le PAS, le prélèvement en temps réel sur les revenus impose des rectificatifs de réduction d'impôt *après les versements au fisc*.

En effet, le PAS révèle quelques surprises. Les contribuables pourraient croire que le prélèvement mensuel de l'impôt sur le revenu effectué par leur employeur (entreprise privée, ministère) ou leur organisme de retraite allait leur simplifier la vie. Il n'en est rien. En 2019, il faudra toujours récapituler pour l'administration fiscale les dons aux œuvres caritatives ou philanthropiques, les cotisations syndicales, politiques ou aux associations, les investissements, placements ou souscriptions des dispositifs Sofica, défense du pluralisme de la presse, DROM, Cenci-Bouvard, Sellier, Duflot... Il faudra aussi signaler au fisc, non pas en une fois, mais à chaque fois les changements de situation décès, mariage, naissance... Car l'administration fiscale indiquera aux employeurs ou aux organismes de retraite le prélèvement à opérer sur les salaires et pensions à partir de fin janvier 2019, sans avoir connaissance des changements qui modifient le nombre de parts, ni le montant des

crédits et réductions d'impôt etc...

Le choc de la complexification macronienne

Vous vous souvenez que fin août, Emmanuel Macron s'est alarmé du mécontentement qui allait survenir en 2019 avec l'application du PAS. Il a annoncé qu'il fallait envisager un nouveau temps de réflexion à propos du PAS. Cependant le PAS a été maintenu par le Ministre des Finances à partir de 2019, au prix d'une mesure-choc.

Afin de désamorcer le mécontentement prévisible, le gouvernement a décidé le versement d'un acompte sur les crédits et réductions d'impôt le 15 janvier 2019. Cela entraîne la mise en œuvre d'un dispositif complexe pour régulariser la situation de chaque contribuable en septembre 2019. Donc pour septembre, il faudra préciser tous les rectificatifs utiles sur chaque versement réellement effectué donnant droit à crédit ou réduction. Un seul exemple, votre cotisation syndicale peut avoir été augmentée, ou vous êtes nouveau syndiqué ou encore vous avez oublié de régler votre cotisation. Attention aux erreurs ou oublis ! Quant à vos changements de situation familiale, il faudra les faire connaître, par courrier à l'administration fiscale, au fur et à mesure. Au cours des ans, les procédures avaient été simplifiées, on revient à un système complexe, stressant, difficile à maîtriser donc source d'erreurs.

Crédits et réductions d'impôt, un mode d'emploi complexe

Tout d'abord deux précisions :

IR (impôt sur le revenu), ISF (Impôt de solidarité sur la fortune, jusqu'en 2017) et IFI (Impôt sur la fortune immobilière, à partir du 1-1-2019) bénéficient des réductions d'impôt pour les dons. Ces dons ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 75 % dans la limite de 537 € ; pour des dons dépassant le plafond à 75 %, la réduction est égale à **66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable** ce qui est financièrement fort intéressant pour les plus riches, ceux soumis à l'ISF ou à l'IFI.

En 2019, sauf exceptions, les contribuables n'auront pas à payer d'impôt sur les revenus de l'année 2018. **En revanche, le bénéfice des crédits et réductions d'impôt (CRI) accordés au titre des dépenses, versements ou investissements**

Prélèvement à la source, crédits et réductions d'impôt (suite)

engagés en 2018 sera maintenu pour réduire les impôts à régler en 2019 dont l'IFI dorénavant. Comme par le passé, il faudra donc faire une déclaration.

Le PAS s'appliquera directement, chaque mois, en temps réel sur les revenus de 2019. Pour éviter une double imposition, les revenus de 2018 ne sont donc pas imposés (ce qui a pu favoriser certains contribuables bien informés). En 2019, ainsi que les années suivantes, **une avance correspondant à 60 % des CRI de 2017 sera versée aux contribuables concernés le 15 janvier.** Au printemps 2019, quand les contribuables auront fait le bilan des versements effectués en 2018, l'administration fiscale pourra calculer le reste dû ou le trop perçu par rapport à l'acompte du 15 janvier. Sous réserve que le gouvernement ne revoit pas sa copie sous la pression des événements :

renoncé à aider plus pauvres qu'eux. Rappelons aussi que les réductions d'impôt ne donnent rien aux foyers fiscaux non-imposables.

Autre effet pervers souligné par la Fondation de France. « Avec le passage de l'ISF à l'IFI, nous avons collecté 5 millions d'€ en 2018 contre 11 millions en 2017 ...nous estimons la baisse globale des dons à 20 % à la fin de l'année. » L'explication est simple : les riches donateurs soumis à l'ISF versaient des sommes considérables à la Fondation de France (un quart des recettes de la F de F). Ils obtenaient ainsi des réductions importantes. La suppression de l'ISF a démotivé les « premiers de cordée ». Les plus riches sont encore plus riches mais sont moins généreux. La théorie du « ruissellement » dont profiterait les derniers de cordée est une ineptie.

Bernard COLOU

2017	2018	2019		
CRI 2017		2019 estimation à 60,00% des CRI de 2017		
2017 IR sur les revenus 2016	Pas d'imposition sur revenus de 2018 mais imposition sur revenus de 2017	Acomptes CRI versés le 15 janvier 2019 prélèvements mensuels	Printemps Déclaration 2019	Septembre 2019 : calculs des CRI sur 2018
	CRI 2018 égaux ou supérieurs à 60% des CRI 2017			Régularisation du solde : versé par le fisc en septembre
	CRI 2018 inférieurs à 60% des CRI 2017			Trop perçu : remboursement au fisc en septembre

Les œuvres caritatives ou philanthropiques victimes collatérales de la fiscalité macronienne

Le Secours Populaire, dont 80 % des donateurs sont des retraité.e.s, a vu une baisse considérable de ses ressources. Le Secours Catholique, les Restos du Cœur... ont les mêmes problèmes. De nombreux retraité.e.s ont subi une hausse de 25 % de leur CSG non compensée et tous une non-revalorisation de leur pension en 2018. Ils ont

